

REGLEMENT

Le collectif d'artistes du pays de Brocéliande organise la 8^e biennale Etangs d'art du **samedi 07 juin 2014 au dimanche 14 septembre 2014**

L'édition « Etangs d'art » 2014 se prêtera à l'installation d'oeuvres in situ sur l'eau, rivière, étangs du Pays de Brocéliande. Les oeuvres se situeront à distance des berges donc **aucune oeuvre sur les berges ou sur la terre ferme. Les oeuvres devront être visibles à l'échelle du paysage.**

Le thème proposé sera: « Imprévisibles »

- Chaque projet sera **spécialement créé pour cet événement.**
- L'oeuvre achevée devra impérativement être fidèle au projet présenté.
- L'oeuvre tiendra toute la durée de la manifestation, jusqu'au 14 septembre 2014.
- L'oeuvre devra s'adapter au lieu d'installation (voir photos sur site Internet).
- L'attribution définitive des lieux d'installation sera établie par le comité d'organisation.
- A titre indicatif et pour recueillir davantage d'informations, nous recommandons aux artistes de visualiser les lieux et les détails techniques sur le site Internet à la rubrique « Informations pour les artistes ».

10 artistes seront retenus.

La sélection d'un artiste ne pourra être effective plus de deux éditions consécutives.

INDEMNITE DE PRESTATION :

Une indemnité de prestation de 1200 € sera versée à la fin de la manifestation à l'artiste référent qui présentera le projet.

VENTE :

L'oeuvre présentée pourra être vendue au terme de la biennale. Le montant de la vente et la transaction se feront entre l'artiste et l'acheteur. L'artiste reversera 20% du montant de la vente au collectif organisateur.

DEPLACEMENTS :

- **Un forfait de déplacement** sera versé à l'artiste référent en juin pour **un seul trajet aller et retour** depuis le lieu de résidence de l'artiste référent sur la base de **0,40 euros du kilomètre** dans la limite **ne dépassant pas 700 euros.**
- Les déplacements sur place resteront à la charge de l'artiste ainsi que toute location de matériel ou de véhicule.

HEBERGEMENT :

L'artiste sera hébergé gratuitement à **partir du samedi 31 mai au soir jusqu'au dimanche 08 juin au matin.** L'hébergement sera prévu pour 1 artiste. L'artiste pourra être accompagné d'1 assistant exclusivement (à préciser dans ce cas sur la fiche de renseignements annexe).

Les repas resteront à la charge de l'artiste. Il sera possible de cuisiner sur place. Les nuitées se feront en chambre individuelle ou collective.

PRESENCE ET INSTALLATION :

- Accueil de tous les artistes le **samedi 31 mai à 18h. Présence indispensable. Dîner offert et partagé avec le comité d'organisation.**
- Tous les artistes devront être présents le **lundi 2 juin toute la journée** sur leur lieu d'installation pour le reportage photographique qui servira à l'édition d'un dépliant et d'un catalogue (exemplaires offerts aux artistes, vendu 12 euros au public).
- L'installation finale devra être terminée pour le **vendredi 6 juin 2014, date butoir.**
- L'artiste démontrera son oeuvre au plus tard le 30 septembre 2014.
- L'artiste devra rester disponible durant tout le temps de la résidence.**
- L'artiste prévenu à l'avance acceptera de **rencontrer les journalistes, les Mécènes, d'échanger à certains moments avec les écoles** ou les centres de loisirs.
- L'artiste s'engagera à **être présent le jour du vernissage le samedi 07 juin toute la journée.**

CREATION / MATERIEL :

- La création de l'oeuvre devra se faire in situ ou partiellement dans l'atelier de l'artiste.
- L'artiste **se déplacera avec son propre matériel** (outillage, combinaison, waders, etc...), **avec son propre véhicule et devra être autonome** dans la progression de son travail.
- Le collectif organisateur restera attentif aux besoins ponctuels de matériel dans la mesure de ses possibilités.

MATERIAUX :

- L'artiste devra **bien amarrer son installation** : les **câblages** devront être **solides**.
- Les **cordes naturelles seront interdites, privilégier les cordages métalliques, marins, synthétiques protégés.**
- L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et ne devront pas occasionner de pollution dans le milieu d'installation.
- Les polystyrènes ne devront pas être en contact direct avec l'eau**, ils seront **protégés avec du grillage**. Préférer le styrodur. Les polystyrènes ne devront pas être visibles.

RESIDENCE A L'ECOLE :

Indépendamment du présent règlement, le collectif proposera à **un artiste francophone** (et un seul) une **résidence** à l'école du lundi 12 mai au vendredi 13 juin 2014. Une indemnité forfaitaire de **3000 euros** lui sera versée, en plus de l'indemnité de prestation du présent règlement.

Voir l'appel à résidence en pièce annexe intitulée:
“Résidence d'artiste Etangs d'art à l'école”

ASSURANCES :

- Chaque artiste devra s'acquitter d'une responsabilité civile et d'une assurance maladie.
- Les oeuvres ne seront pas assurées.**

CONVENTION ET RESILIATION :

- Le Collectif avertira les artistes sélectionnés en **décembre 2013** et leur adressera par écrit une convention à signer, établie par les deux parties.
- Le Collectif se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention. Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité (forfait et déplacements).

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Il devra être envoyé **uniquement par la poste** à l'adresse suivante :

Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande
Philippe Lerestif
26 place St Malo
35310 Bréal sous Montfort - France

SITE INTERNET :

<http://etangdart.canalblog.com>

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier sera constitué de documents non agrafés et devra contenir:

A/ La fiche de renseignements jointe dûment remplie.

B/ Un curriculum vitae d'artiste (aucun press book ou articles).

C/ Pour le retour du dossier des artistes non retenus, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier ne sera pas renvoyé. L'artiste sera prévenu uniquement par courrier électronique.

> Aucun nom, aucune coordonnée ne devront figurer sur les documents suivants:

D/ Sur un **format A3**, un projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec en légende un titre et un texte explicatif court présentés de manière **anonyme**.

E/ Sur un **format A4**, toujours de manière anonyme, une note explicative plus détaillée avec une fiche technique précisant les matériaux et le type de câblage, les dimensions de l'oeuvre, son emplacement dans l'espace et éventuellement le lieu ou type de paysage souhaité (consulter les aperçus sur le site Internet), les besoins en matériel ou aide éventuels.

F/ A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des oeuvres déjà réalisées.

Date limite d'envoi des dossiers : 16 novembre 2013 (le cachet de la poste faisant foi)

Un jury, composé de membres du Collectif et de personnalités du milieu artistique, se réunira fin novembre 2013 pour la sélection des dossiers.

Une réponse sous pli ou par mail sera envoyée aux artistes non retenus (voir rubrique C).

Les artistes retenus seront contactés par téléphone et par mail en janvier 2014.

Fait à Bréal/Montfort le 30 août 2013

Philippe LERESTIF, Président du Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande

Association loi 1901 Siret : 453 177 453 00017 – Email : plerestif@wanadoo.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom (artiste référent):

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Fax :

Courriel @ :

Site Internet :

N° SIRET ou Maison des artistes :

N° RIB ou IBAN à joindre obligatoirement

Moyen de locomotion pour arriver sur le site :

Moyen de locomotion sur place (durant le temps de résidence) :

Nom de l'assistant qui accompagnera l'artiste :

Enveloppe jointe affranchie à l'adresse de l'artiste pour le retour du dossier/réponse:
oui [] non []

Titre de l'oeuvre (projet envoyé) :

Intéressé par la **résidence d'artiste à l'école** :
oui [] non []